

**www.e-rara.ch**

**Traité élémentaire d'art militaire et de fortification ...**

**Gay de Vernon**

**Paris, XIII (1805)**

**ETH-Bibliothek Zürich**

Shelf Mark: Rar 7432

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-28905>

**Chapitre V.**

---

**www.e-rara.ch**

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

---

**Nutzungsbedingungen** Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

**Terms of Use** This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

**Conditions d'utilisation** Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

**Condizioni di utilizzo** Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

## CHAPITRE V.

*Principes généraux sur les ordres de bataille propres aux différentes armes ; des ordres de bataille chez les anciens et chez les modernes ; de l'artillerie de bataille ; de la tactique générale et particulière.*

26. De la figure et de la disposition que doit prendre une troupe pour combattre en ordonnance ; des lignes de front, de queue et de flancs.

26. TOUTE troupe organisée et armée pour combattre en ordonnance, ne peut obtenir le degré de force dont elle est susceptible ( 4 et 5 ) qu'en se formant en une masse capable d'efforts et de résistance, et dont tous les élémens puissent agir simultanément. Cette masse doit pouvoir se former et se décomposer à volonté par l'effet d'une disposition simple et méthodique entre ses élémens.

Le moyen employé dans tous les tems anciens et modernes, pour remplir ces conditions, a été de former des files égales et de les accoler les unes aux autres, en mettant tous les chefs de file sur une ligne droite : cet arrangement fait voir que la masse peut se décomposer en rangs parallèles les uns aux autres ; la figure qui en provient, est évidemment un rectangle plus ou moins long, plus ou moins profond. Le côté qui fait face à l'ennemi se nomme le *front* ; le côté opposé est la *queue* ; et les deux autres côtés s'appellent les *flancs* et quelquefois les *ailes*.

De l'ordre de bataille particulier d'une troupe soit mince, soit profond.

Cette disposition d'une troupe est appelée son *ordre de bataille*. Cet ordre est *profond*, lorsque les files contiennent 6 hommes ou plus ; il est *mince* lorsque les files ne contiennent que depuis 2 hommes jusqu'à 6.

27. De l'ordre de bataille général d'une armée ; et des qualités que les élémens ou corps de troupes doivent avoir pour entrer dans sa formation.

27. L'ordre de bataille général d'une armée est variable d'après plusieurs circonstances dont nous ne parlerons pas dans ce moment ; mais une fois qu'il est ordonné, il faut que toute la masse ou un nombre quelconque de ses parties ait la faculté de se mouvoir avec la plus grande vitesse et procure le plus grand effet dans le moment de l'action : or, ces propriétés de mobilité et de force ne peuvent exister dans l'armée considérée dans son ordre de bataille, qu'autant qu'elles sont inhérentes à ses élémens constituans ou à ses unités de force.

Conséquences importantes.

Il résulte de là que les corps de troupes doivent avoir : 1°. la *force* ; 2°. l'*agilité* qui procure la vitesse ; 3°. la *mobilité universelle* : par cette dernière qualité, il faut entendre une formation qui se plie à tous les terrains et qui permette l'action contre toute espèce de troupe attaquante : il faut encore que les corps de troupes puissent appliquer leurs armes sur l'ennemi de manière à produire le plus grand effet.

Des principes et des faits sur lesquels doit reposer la formation des ordres de bataille de

L'expérience et le raisonnement démontrent qu'une ligne d'infanterie dont le front a une certaine étendue, et qui est disposée en ordre mince, ne peut se mouvoir que très-lentement ; et que, dans le cas contraire, elle se

rompt et produit des ondulations considérables et dangereuses : ils démontrent encore que cette infanterie sera facilement percée par une infanterie ordonnée plus fortement, et qu'alors les parties séparées seront facilement mises en déroute, etc. Ainsi l'ordre mince ne convient que pour les cas où l'infanterie doit faire usage de son feu, en restant presque stationnaire, et pour ceux où l'on veut se soustraire aux effets de l'artillerie ennemie : ainsi l'infanterie en ordre mince ne jouit ni de la force, ni de l'agilité ; mais elle a la mobilité.

Les tacticiens ont observé que l'ordre profond en colonne, c'est-à-dire celui dont le front est peu considérable, étoit très-favorable à la marche, pourvu que la profondeur n'excédât pas certaines limites : ces limites peuvent être fixées à 12 ou 15 rangs ; car, avec un mouvement accéléré, les 12 premiers rangs peuvent conserver une dépendance de mouvement ; mais si on veut assujettir au même mouvement un plus grand nombre de rangs, la vitesse s'altère sensiblement : on voit donc, par les principes les plus simples de la dynamique, que la colonne, au moment où elle choque le corps ennemi, agit seulement avec la force du premier rang ; mais comme ce premier rang se trouve alors pressé par tous les autres, il en résulte que la force de la colonne croît dans une proportion rapide en un instant très-court, et qu'elle doit percer et renverser les corps minces qui lui sont opposés : ainsi la colonne formée d'après de bonnes proportions jouit de la force, de l'agilité et de la mobilité ; mais si ses dimensions deviennent trop considérables, elle perd l'agilité et la mobilité, et ne conserve que la force.

En examinant ce qui se passe dans la charge d'un corps de cavalerie, on voit que tout l'effet est produit par le choc du premier rang, parce que toutes les parties du système étant désunies, elles ne se pressent pas comme dans la colonne d'infanterie : or, le choc du premier rang dépendant de la quantité de mouvement du cheval, combiné avec l'effet de l'arme blanche du cavalier, il suit qu'en général l'ordre de bataille de la cavalerie doit être l'ordre mince. La cavalerie de bataille doit donc être considérée comme une *arme de choc* propre à enfoncer les corps qui lui sont opposés ; et nous pouvons établir en principe qu'un corps de cavalerie, quelque pesant et stable qu'il soit, ne doit jamais attendre la charge d'une cavalerie, même légère. Les simples lois de la dynamique font voir qu'il sera renversé à cause de la vitesse qui anime la cavalerie qui attaque : ainsi l'ordre de bataille propre à la cavalerie sera l'ordre mince sur 2 ou sur 3 rangs de profondeur, et au plus sur 4 ; sauf les cas particuliers où elle pourra être employée en ordre profond.

L'ordre de bataille propre à l'infanterie doit être relatif à son armement, aux forces qu'elle doit vaincre, à la nature des sites militaires et aux circonstances qui déterminent l'effet qu'on veut se procurer : si l'infanterie doit être à-peu-près stationnaire et agir par les armes de jet, son ordre de bataille doit être mince, sur 2, 3, 4 ou 5 hommes de hauteur au plus, afin de fournir la plus grande quantité de feux, et de se soustraire

l'infanterie et de la cavalerie.

De l'ordre de bataille propre à la cavalerie ; principe relatif à la charge.

De l'ordre de bataille propre à l'infanterie.

le plus qu'il est possible à ceux de l'ennemi. Mais si l'infanterie doit être mobile et agir à l'arme blanche pour rompre les corps ennemis, elle doit être disposée en *ordre profond* ou en colonnes mobiles, etc. : ainsi l'ordre de bataille de l'infanterie doit être tantôt *mince*, tantôt *profond*.

De l'organisation des unités de force appelées bataillons et escadrons sous le rapport de la formation de l'ordre de bataille général d'une armée.

Nous sentons maintenant la nécessité d'organiser les unités de force appelées *bataillon* et *escadron*, sous le rapport de l'ordre de bataille : il faut que ces unités de force ne passent pas certaines limites pour le nombre des combattans qui les composent, et qu'elles soient organisées et exercées de manière à pouvoir prendre rapidement l'ordre de bataille mince, et à passer de celui-ci à l'ordre profond, et de l'ordre profond à l'ordre mince. L'expérience a fait fixer les limites du bataillon entre 500 et 1,000 combattans; et celles de l'escadron entre 150 et 200 combattans. Lorsque les unités de force approchent de la limite inférieure, elles n'ont pas la consistance nécessaire; et lorsqu'elles approchent de la limite supérieure, elles perdent la faculté de marcher et de manœuvrer avec vitesse et promptitude : au moyen des unités de force, qui sont les élémens de l'ordre de bataille général, cet ordre se forme, peut varier et recevoir, au gré du chef qui l'ordonne et le dirige, toutes les modifications qu'exigent les circonstances.

25. De l'ordre de bataille de la cavalerie et de l'infanterie chez les Grecs. (Voy. les Commentaires de Polybe, la Milice française, l'Encyclopédie, etc.)

28. La cavalerie, chez les Grecs, prit naissance en Thessalie, longtems après la guerre de Troie : cette arme ne fut jamais considérable ni chez ces peuples, ni en Macédoine, ni même dans les armées d'Alexandre : pendant longtems la cavalerie combattit en escarmouchant, et ce ne fut qu'après bien des essais qu'on la disposa en ordonnance serrée : l'ordre de bataille rhomboïde et celui en coin ou redan, l'un et l'autre formés par rangs ou par files, ou par rangs et files en même tems, furent d'abord fort employés par les anciens : mais le choc n'ayant lieu que par les 4 premiers chevaux, la vitesse étoit subitement perdue et l'effet beaucoup moindre que celui dû à la formation simplement rectangulaire sur 4 ou 6 de profondeur : aussi cette dernière formation ne tarda pas à être généralement suivie, tant par les Perses et les Siciliens, que par la plupart des nations grecques qui cultivoient l'art militaire. La cavalerie, chez les Grecs, les Perses, etc., étoit divisée en *îles* ou *escadrons* d'environ 64 combattans; chaque île étoit commandée par un *îlarque* : ce chef se mettoit à la pointe dans la disposition rhomboïdale et dans celle en coin. Cette dernière disposition fut souvent employée par Philippe, roi de Macédoine. Alexandre employa régulièrement la forme rectangulaire plus ou moins profonde; mais il fit les îles ou escadrons beaucoup plus forts, et les porta jusqu'à 225 hommes dans sa cavalerie d'élite. L'île étoit l'unité de force pour former des corps plus considérables; avec 8 îles on formoit une *hipparkie*, qui étoit un corps de 512 combattans, que les Romains nommoient *ala*, et que nous nommons *régiment* : avec 8 hipparkies on formoit un *épitagme*, qui étoit un corps de 4,096 hommes; c'est ce que nous nommons une *réserve*. Les armées grecques et romaines n'avoient jamais plus d'un épitagme de cavalerie.

De l'ordre de bataille

L'infanterie, chez les Grecs, les Perses, etc., composoit le fond des armées;

la cavalerie y étoit peu nombreuse et regardée comme une arme accessoire. L'ordre de bataille de l'infanterie grecque et macédonienne étoit l'ordre profond appelé *phalange* : sans nous jeter dans des détails sur l'organisation, la formation et la division de la phalange, nous dirons qu'elle étoit formée de files qui s'accotoient les unes aux autres pour former les rangs : 2 files composoient une *division* ; de sorte que le front pouvoit s'étendre plus ou moins, selon le nombre des divisions : dans chaque file il y avoit un *chef de file* et un *serre-file*. La profondeur de la phalange a varié, selon les tems, selon les nations et selon les systèmes des généraux : il ne paroît pas que la phalange ait jamais eu moins de 8 hommes dans la file ; et cette ordonnance résulloit ordinairement d'une disposition primitive plus profonde. Les plus habiles tacticiens adoptèrent le nombre de 16 pour ordre primitif et habituel, comme favorable au doublement et au dédoublement de la phalange : ainsi la phalange avoit la forme d'un rectangle traversé dans son milieu par un axe parallèle au front, et par des axes perpendiculaires au front, marquant les divisions composées de 2 files chacune. Par cette formation la phalange pouvoit facilement être doublée et portée à 32 hommes de profondeur ; de même elle pouvoit être dédoublée et réduite à 8 hommes par file : au-dessous de cette dernière limite, les anciens regardoient l'ordre de bataille comme sans consistance. Les soldats qui composoient la phalange étoient armés de la sarisse, du bouclier, de l'épée, etc. ; ils se nommoient *oplites* : les soldats qui composoient l'infanterie légère se nommoient *psiles* : le nombre des psiles étoit à-peu-près la moitié du nombre des oplites : ils se formoient sur 8 de profondeur avec un front égal à celui de la phalange.

La force de la phalange élémentaire étoit de 4,096 hommes qui formoient 128 divisions ; et la réunion de 4 phalanges élémentaires formoit l'armée ou la *phalange complète*. Cette infanterie de bataille, forte de 16,384 hommes, étoit accompagnée de 8,192 psiles, et de 4,096 hommes de cavalerie.

La phalange se tenoit dans son ordre de bataille ; 1°. à files ouvertes ; 2°. à files serrées ; 3°. à files très-serrées : le premier cas avoit lieu lorsque les psiles étoient en avant et devoient se retirer derrière la phalange ; la deuxième disposition étoit relative à l'attaque ; et la troisième se prenoit lorsque la phalange se serroit et joignoit les boucliers pour soutenir un choc. Le front de la phalange élémentaire étoit, selon les trois cas, de 480, de 240, ou de 120 mètres : dans ce dernier cas, le soldat étoit réduit à n'occuper que 17 po. 1 lig.

Chez les Grecs, les psiles commençoient toujours le combat en avant de la phalange ; puis ils se retiroient pour la soutenir par les armes de jet ; la cavalerie se plaçoit sur les flancs pour agir sur ceux de l'ennemi : souvent même une partie de la cavalerie se tenoit derrière la phalange pour pénétrer dans les trouées faites dans les corps ennemis : mais cet ordre général se modifioit selon le génie des généraux et les circonstances dépendantes des localités et de la disposition de l'armée ennemie.

Les sarisses ont varié dans leur longueur ; les anciens en ont employé qui avoient jusqu'à 28 pi. 6 po. ; mais les plus avantageuses et les plus

de l'infanterie chez les Grecs, les Perses, les Macédoniens, etc. ; de la phalange.

De la composition de la phalange élémentaire et de celle de la phalange complète.

De l'étendue du front de la phalange.

De l'ordre de bataille général chez les Grecs.

De la longueur de la sarisse.

communes avoient 14 coudées ou 19 pi. 11 po. Ainsi les 6 premiers rangs fraisoient, par leurs piques baissées, le front de la phalange; les 10 autres avoient pour objet de presser pour augmenter la force du choc; ils tenoient la pique élevée.

Analyse de la phalange considérée comme ordre de bataille.

Il est facile de découvrir les qualités de la phalange grecque, soit élémentaire, soit complète: elle avoit au suprême degré la force du choc, résultante d'une grande pression; mais elle étoit trop massive pour pouvoir être animée d'une vitesse, même médiocre: obligée de serrer ses divisions pour attaquer, elle ne laissoit plus d'intervalles pour permettre aux psiles d'agir avec confiance en avant de son front, et pour que la cavalerie pût la seconder et combiner son action avec la sienne: lorsque la phalange se doubloit en hauteur, ces défauts devenoient encore plus sensibles; elle n'étoit plus, pour ainsi dire, qu'une masse résistante incapable de l'activité nécessaire pour combattre; de plus, la phalange n'étoit propre qu'aux pays de plaines; et si la phalange macédonienne battit les Perses, c'est principalement parce que les combats se livrèrent dans les plaines: ainsi l'ordre en phalange étoit privé de la *vitesse* et de la *mobilité universelle*, et par conséquent des qualités d'une bonne ordonnance.

29. De l'ordre de bataille de la cavalerie et de l'infanterie chez les Romains; de la légion considérée comme élément d'une armée. (V. Folard, Puysegur, l'Encyclopédie, Daniel, etc.)

29. La république romaine eut, dès sa naissance, de la cavalerie dans ses armées; mais jusqu'à la décadence de l'empire, l'infanterie fut l'arme principale, et la cavalerie n'entra dans la constitution militaire que comme une arme accessoire et à-peu-près dans le rapport de 1 à 10. La première légion qui fut levée contenoit 5,000 hommes d'infanterie et 500 de cavalerie: dans la suite, la force de la légion fut portée à 4,500 hommes, et la cavalerie resta à 500 hommes: enfin, lorsque la légion contint 6 mille hommes d'infanterie, on porta la cavalerie à 5 ou 600 hommes.

De la formation de la cavalerie romaine; de la turme considérée comme unité de force.

La cavalerie légionnaire, quelle que fût sa force numérique, se divisoit en 10 turmes; ce qui faisoit que la turme étoit composée d'un nombre variable de cavaliers, et dans les limites de 20 à 60: la turme s'ordonnoit, dans l'ordre de bataille, sur 4 ou 5 hommes de profondeur; et toutes les turmes s'accolloient les unes aux autres ou formoient plusieurs lignes placées parallèlement les unes derrière les autres.

De l'organisation de l'infanterie légionnaire, et de la cohorte considérée comme unité de force.

La légion étoit un corps complexe renfermant tous les élémens constitutifs d'une armée complète: elle avoit beaucoup d'analogie avec ce que nous appelons une division complète. Elle étoit composée: 1°. de cavalerie; 2°. d'infanterie de bataille; 3°. de vélites ou infanterie légère. Les rapports de ces trois élémens varioient suivant la force numérique de la légion: nous prendrons pour terme moyen le nombre de 4,500 hommes, dont 500 de cavalerie: la légion étoit ainsi constituée avant César, et de son tems. L'infanterie de la légion étoit divisée en 10 *cohortes*, dont la force numérique varioit comme celle de la légion: la cohorte étoit l'unité de force de l'infanterie légionnaire; elle répond au bataillon.

De l'ordre de bataille de la légion, et des trois

L'ordre de bataille de la légion, dans les premiers tems de la république, étoit analogue à la phalange grecque; mais comme l'arme principale du

soldat étoit la *haste* et l'*épée* (6), l'ordre fut diminué dans sa profondeur, et réduit à 10, et même à 8 hommes dans la file : on laissoit même de petits intervalles entre les cohortes afin que les vélites pussent se retirer derrière la phalange. Les soldats étoient alors divisés en 5 classes différemment armées : ces 5 classes furent réduites à 4 ; elles comprenoient : 1°. les *vélites* ou les soldats armés à la légère, qui avoient la fronde et le javélot ; les *hastats* qui, primitivement, faisoient les fonctions de vélites, et étoient alors armés de la *haste* : quelques généraux leur donnèrent ensuite le *pilum* et l'*épée* pour combattre en ordonnance ; 3°. les *princes*, armés de toutes pièces, qui combattoient avec l'*épée*, et qui constituoient la force principale de l'ordonnance ; 4°. les *triaires*, armés de gros javelots ou piles, et de boucliers plus grands que ceux des autres classes.

principales modifications qu'il a subies.

Du deuxième ordre de bataille sur 3 lignes.

La légion fut donc composée de quatre espèces de soldats, de vélites, de hastats, de princes et de triaires : le nombre de chaque espèce étoit fixé d'après la force totale de la légion ; dans la formation de la cohorte, on observoit les mêmes rapports : en supposant la légion de 4,500 hommes, elle contenoit 300 hommes de cavalerie, 1,280 hastats, 1,280 princes, 600 triaires, et 1,040 vélites. Cette formation générale fut suivie jusqu'aux Tarquins. L'ordre de bataille en phalange fut ensuite abandonné et remplacé par l'ordre sur 3 lignes : la première ligne étoit formée par les hastats de chaque cohorte rangés sur 8 de profondeur ; les cohortes laissoient entre elles de petits intervalles nécessaires aux vélites : la deuxième ligne étoit formée par les princes de chaque cohorte, rangés aussi sur 8 de profondeur : les centres des cohortes étoient placés sur les axes perpendiculaires des vides de la première ligne : enfin la troisième ligne étoit formée par les triaires rangés seulement sur 6 de profondeur, afin qu'ils présentassent un front égal à celui des premières lignes : c'étoit le corps de réserve ; il étoit composé des soldats les plus âgés et les plus expérimentés.

La cavalerie se plaçoit sur les flancs et fermoit l'ordre de bataille.

En supposant que le soldat légionnaire occupât un mètre dans le front de la ligne de bataille, et que les intervalles des cohortes fussent égaux au  $\frac{1}{2}$  front de la cohorte, le front de la légion, y compris la cavalerie, étoit d'environ 1,400 mètres ; et pour une armée de 4 légions ou 18,000 hommes, le front de bataille étoit d'environ 5,600 mètres (une lieue à peu-près).

De l'étendue du front de bataille de la légion.

L'ordre de bataille sur 3 lignes, formé avec les 4 ordres de soldats qui composoient la légion et la cohorte, subsista sans de grandes altérations jusques au tems de Marius, c'est-à-dire pendant près de 500 ans. Marius abolit la distinction des soldats en vélites, hastats, princes et triaires, et arma tous les soldats légionnaires de la même manière : ils eurent le *pilum* et l'*épée* pour armes offensives : après ce changement dans l'armement, les troupes légères ne firent plus partie de la légion ; elles furent accessoires à sa formation, et composées des étrangers et alliés qui servoient sous les enseignes de la république. La légion fut divisée en cohortes ; et la cohorte,

Du troisième ordre de bataille de la légion ; et de la cohorte considérée comme unité de force.

considérée comme l'unité de force, étoit de 480 soldats : la légion de 10 cohortes contenoit 4,800 légionnaires, 400 cavaliers, et plus de 1,000 soldats armés à la légère.

D'après cette composition, le dernier ordre de bataille adopté pour la légion fut l'ordre sur 2 lignes ; l'une et l'autre étoient formées par des cohortes ordonnées sur 8 de profondeur et espacées suffisamment pour donner passage aux troupes légères : tantôt les cohortes de la deuxième ligne correspondoient aux vides de la première ligne ; tantôt les généraux mettoient les cohortes de la deuxième ligne derrière celles de la première : enfin, ils dispoient souvent toutes les cohortes sur une seule ligne pour avoir un front plus étendu, et ne mettoient qu'un gros corps de réserve en deuxième ligne. La cavalerie agissoit toujours sur les flancs et fermoit la bataille.

Analyse de l'ordre de bataille de la légion.

L'ordre de bataille de la légion, tel que nous venons de l'esquisser, étoit supérieur à l'ordre en phalange grecque : formée sur 8 de profondeur, la légion avoit la force nécessaire pour enfoncer l'ennemi ; et armée d'une manière moins embarrassante, son action étoit plus vive et plus prompte : ainsi la légion avoit la *force*, l'*activité*, et plus de *mobilité* que la phalange : et, dans cet ordre, la plus grande partie des combattans agissoit sur l'ennemi. Au jugement de Polybe, Follard, Puységur, Turpin, Montécuculi, Lloyd, etc., c'est l'ordre de bataille le plus parfait qui ait existé.

Résultat des considérations précédentes.

Il résulte du coup d'œil rapide jetté sur les ordres de bataille des anciens, que la formation de leurs troupes étoit analogue aux armes dont ils se servoient ; que l'ordre en phalange étoit inférieur à l'ordre de la légion, et que l'un et l'autre avoient pour défaut de ne pas laisser entre les unités de force des intervalles suffisans pour que les troupes légères et la cavalerie pussent combiner leur action avec celle de l'infanterie ordonnancée.

30. Des ordres de bataille particuliers et généraux depuis la naissance de la monarchie française.

30. Les Gaulois ayant eu à soutenir de longues guerres contre les Romains, apprirent d'eux l'art de faire la guerre et d'ordonner leurs troupes : les peuples du nord, qui envahirent les Gaules, reçurent des Gaulois quelques connoissances militaires ; et les Francs, sous le commandement immédiat de leurs rois, commencèrent, après leurs conquêtes, à mettre dans leurs ordres de bataille plus de régularité : ils n'avoient point de troupes légères, et leur cavalerie étoit très-peu nombreuse : nous avons vu (6) que leurs armes consistoient dans le javelot ou angon, la hache à deux tranchans, l'épée et le bouclier.

Des ordres de bataille chez les premiers Français. Exemple tiré de la bataille du Casilin, donnée en Italie, entre les Français et les Romains, l'an 553, sous Théodebalde. (Voyez la planche première et sa légende.)

L'ordre de bataille étoit profond et formé par plusieurs bataillons ordonnés comme les Romains, sur 8 à 10 de profondeur : ces bataillons étoient disposés selon l'idée du général, tantôt sur plusieurs lignes redoublées ; tantôt ils prenoient la disposition en coin ou tête de porc. Pour donner une idée de la manière de combattre de ces tems, nous donnerons la description de la fameuse bataille du Casilin, qui se livra sur les bords du Casilin en Italie, l'an 553.

L'armée des Français, composée de 30 mille fantassins, étoit commandée

par Bucelin, un des généraux de Théodebalde. L'armée romaine avoit à sa tête Narsès, général de l'empereur Justinien; elle étoit forte de 18 mille hommes, dont 2 mille environ de cavalerie.

Le plan fait voir que l'armée française fut disposée en phalange flanquée par deux ailes qui lui donnoient la forme de *tête de porc*, et dont l'objet étoit d'envelopper l'armée ennemie, pendant que la pointe en enfonceroit le centre.

Narsès, quoiqu'abandonné par les Erules, se forma comme la légion; mais par une manœuvre digne d'un habile général, il détacha sur ses flancs deux corps de cavalerie dont il déroba la connoissance à Bucelin: cette cavalerie, après le premier choc des Français les enveloppa et les tailla en pièces: presque toute l'armée française périt par la faute de son général, qui n'avoit pas reconnu suffisamment l'armée ennemie. Cet exemple fait voir que les Français, dès l'an 500, avoient des connoissances dans l'art de la guerre; et que leurs ordres de bataille étoient raisonnés, etc.

Nous avons vu (7) le changement qui se fit rapidement dans les armées françaises sous les règnes de Charlemagne et de ses successeurs: la cavalerie composoit la force principale des armées, et sur elle reposoient tous les succès. Les milices marchaient sous leurs bannières et étoient conduites par les seigneurs sous les ordres desquels elles se formoient pour combattre. On ne connoît pas exactement comment chaque espèce de troupe s'ordonnoit sur elle-même pour entrer dans l'ordre de bataille: il est vraisemblable que les archers se formoient sur 3 ou 4 rangs; que les piquiers se formoient comme la légion romaine, sur 8 ou 10 de profondeur, que la cavalerie légère combattoit en escadrons ou en escarmouchant par petites troupes: quant aux gendarmes ou chevaliers armés de toutes pièces, on sait positivement qu'ils se formoient en *haye*, c'est-à-dire sur un seul rang, soutenus en arrière par leurs écuyers, etc.

Mais pour les ordres de bataille généraux, on n'avoit pas encore adopté de mode pour les former: les circonstances, le génie des généraux, et souvent le hasard décidoient de leur ordonnance générale: ils reposoient principalement sur la force de la cavalerie qui étoit toujours mise en première ligne et dans les postes les plus périlleux; l'infanterie étoit une arme accessoire qu'on mettoit en deuxième ligne, ou qu'on développoit sur les terrains qui n'étoient pas propres à la cavalerie.

On voit, par ce qui vient d'être exposé, que, pendant 7 siècles, l'art militaire ne fit aucun progrès; qu'il ne reposa sur aucune base raisonnable, sur aucune règle méthodique, et que les principes des Romains furent oubliés et comme perdus pendant ce long intervalle de tems.

Des ordres de bataille après l'établissement de la chevalerie et du régime féodal, depuis l'an 700 jusqu'à l'an 1500. (Voyez la Milice française, par Daniel, pag. 208 et suivantes.)

Des progrès de l'art pendant 700 ans.

31. Lorsque le génie et l'expérience de François I<sup>er</sup>. lui eurent fait sentir la nécessité d'avoir une infanterie permanente, armée pour l'attaque et disciplinée convenablement, il rappela les principes des Romains, et il institua les légions armées de la pique. Cette infanterie de bataille se formoit comme

31. Des ordres de bataille depuis l'institution des troupes réglées (vers l'an 1530) jusqu'à l'époque de Turenne,

Condé, Montécuculi, etc. (vers l'an 1660).

la légion romaine sur 6 ou 8 de profondeur, et elle entroit dans les ordres de bataille généraux : lorsque le terrain se prêtoit à cette disposition, l'infanterie se mettoit au centre et la cavalerie sur les ailes, à la manière des Romains : on formoit plusieurs lignes, selon les circonstances, en laissant des vides entre les corps de la première, de la deuxième, et même de la troisième ligne ; ces intervalles favorisoient la retraite des troupes légères, et permettoient l'action successive ou la retraite des troupes qui formoient les différentes lignes.

De l'ordre de bataille de la cavalerie en escadrons sous Henri III et Henri IV (1560).

L'ordre de bataille propre à la cavalerie fut changé sur la fin du règne de Henri II. On reconnut l'avantage de combattre en escadrons sur 4 de profondeur ; cette disposition avoit évidemment plus de force, plus d'activité, et sur-tout plus de mobilité. Sous le règne de Henri IV (14) l'arme blanche courte, ou l'épée, remplaça la lance, etc. ; ce changement acheva de perfectionner l'ordre de bataille de la cavalerie. Depuis cette époque l'ordre de bataille propre à la cavalerie n'a pas varié d'une manière remarquable ; il a été seulement perfectionné sous le rapport de la tactique particulière.

De l'ordre de bataille à l'époque où les troupes furent formées en bataillons et escadrons (1635).

Nous avons dit (15) que ce fut sous le règne de Louis XIII que des généraux habiles conçurent l'idée heureuse d'organiser toutes les troupes en bataillons et en escadrons : dès-lors les ordres de bataille devinrent plus réguliers, et les principes des Romains, oubliés pendant tant de siècles, se propagèrent dans l'Europe : les ordres de bataille reçurent des modifications relatives à l'armement, qui consistoit (17 et 25) dans le mousquet et la pique : on tâcha de combiner ces deux espèces d'armes de manière à en obtenir le plus grand effet. L'ordre de bataille de l'infanterie fut toujours le rectangle allongé, d'environ 8 hommes de profondeur : il est probable que les piquiers se formoient en colonnes de 16 et 32 de profondeur dans les attaques où il falloit une grande force de choc. Les ordres de bataille généraux réguliers étoient ordonnés sur 2 ou 3 lignes parallèles : les bataillons et escadrons, placés sur chaque ligne, étoient séparés par des intervalles égaux à leur front ; et ceux des lignes en arrière répondoient aux intervalles de la ligne qu'ils soutenoient : c'est l'ordre en quinconce.

Des ordres de bataille sous Turenne, Condé, Montécuculi, etc. (vers l'année 1648 et suiv.) (Voyez la planche II, fig. 1.)

Nous voyons les principes de la science se développer successivement par les lumières de la raison et de l'expérience ; les brigades d'infanterie composées de 2 régimens et de 4 bataillons, dans l'ordre de bataille, répondent à la légion romaine ; et le bataillon répond à la cohorte.

Vers le milieu du 17<sup>e</sup>. siècle, Turenne et Condé, pendant leurs premières guerres, faisoient former le bataillon sur 8 de profondeur : les piquiers étoient au centre, et les mousquetaires sur la droite et sur la gauche ; la compagnie des grenadiers tenoit la droite. Dans la suite, les bataillons ne se formèrent plus que sur 6 de hauteur, et même sur 5 à la fin de la campagne. Ainsi la formation de l'infanterie étoit l'ordre moyen en profondeur.

Analyse de cet ordre ; de ses avantages et de ses défauts.

Du tems de Turenne, de Condé, de Montécuculi, etc. l'artillerie ne présentait pas encore de grands moyens de destruction ; et l'infanterie ne déployoit pas des feux capables d'empêcher le contact des troupes et l'attaque

à l'arme blanche : l'ordre profond devoit donc être employé, comme *ordre de bataille habituel*, par des généraux capables d'apprécier la force d'une telle disposition (27).

On ne peut disconvenir, cependant, que cet ordre, dans lequel le  $\frac{1}{3}$  des soldats étoit armé de mousquets et de fusils, et les  $\frac{2}{3}$  l'étoient de piqués, ne fût vicieux sous trois rapports ; il l'étoit : 1°. par la combinaison du mousquet et de la pique ; 2°. parce que chaque compagnie n'entroit pas comme élément intégrant dans l'ordre de bataille ; 3°. parce que les officiers, disposés sur deux lignes, l'une en avant, l'autre en arrière du front, ne surveilloient pas immédiatement leurs compagnies.

Pour donner au bataillon armé de la pique et du mousquet, un ordre de bataille propre à l'attaque et à la défense, et conforme aux principes que nous avons établis (25), nous regarderons la compagnie ou peloton comme l'élément intégrant du bataillon ; nous le formerons sur 6 de hauteur ; et, à l'exemple des Romains, les rangs seront différemment armés : en supposant la compagnie de 54 hommes, dont 18 mousquetaires et 36 piquiers, nous aurons 9 combattans par rang : les deux premiers rangs seront composés de mousquetaires armés d'une bonne épée, et choisis parmi les hommes de plus petite taille ; aux 4 autres rangs seront les piquiers. Le premier rang des mousquetaires, après avoir fait le plus grand feu, se retirera par les petits intervalles des pelotons ou par ceux des bataillons, et viendra se former au dernier rang ; et au moment de la charge à l'arme blanche, le deuxième rang des mousquetaires chargera l'épée à la main. Par cette disposition tous les pelotons, commandés par leurs officiers, s'accoleront les uns aux autres, formeront le bataillon dans un ordre régulier et conforme aux principes de l'attaque et de la défense ; et le bataillon jouira de la mobilité, de l'activité et de la force nécessaires pour attaquer ou résister, même à la cavalerie.

Exemple d'une disposition plus avantageuse.

52. Lorsque l'armement de l'infanterie fut devenu uniforme au moyen du fusil surmonté de la bayonnette à douille, et que l'artillerie eut commencé à faire sentir sa puissance dans les actions militaires, les ordres de bataille durent être modifiés d'après la nature de l'armement ; et sur-tout d'après les effets de l'artillerie qui, lorsque les corps sont stationnaires ou avant qu'ils ne soient en contact, prennent les ordres du front à la queue et y produisent des ravages considérables.

Il fut donc raisonnable de diminuer la profondeur de l'ordre de bataille habituel, et d'augmenter le développement du front pour avoir une plus grande quantité de feux : aussi dès 1705, l'infanterie se formoit sur 4 de hauteur seulement, et souvent sur 3 à la fin de la campagne.

Le bataillon, sous le commandement de Turenne (1650), se formoit sur 8 de profondeur, et donnoit un front de 86 files (17). Le bataillon de 1701, formé sur 4 de hauteur, donnoit 162 files (18) ; ce qui fait voir que le front de ce dernier étoit presque double du premier, quoique plus foible de 200 hommes.

32. De l'ordre de bataille de l'infanterie en 1704, époque de son armement uniforme au moyen du fusil et de la bayonnette ; considération des effets de l'artillerie dans la formation de l'ordre de bataille.

De l'ordre mince substitué à l'ordre moyen en profondeur.

Comparaison du front de bataille du bataillon de l'armée de Turenne avec celui du bataillon de 1701. (Voyez la planche II, fig. 2.)

33. De l'artillerie de bataille composée des pièces de position et des pièces de bataillon.

Des vices de l'artillerie attachée aux corps d'infanterie.

55. Dans l'origine, l'artillerie de bataille consistoit dans un certain nombre de pièces de canon très-légères, que l'on conduisoit à la suite des armées pour les mettre en position sur les sites militaires ; cette artillerie, plus ou moins mobile, combinait ses effets avec ceux des autres armes. Lorsque, vers l'an 1700, on eut fabriqué des pièces de 4 fort légères, on imagina d'en attacher deux à chaque bataillon : elles se plaçoient dans les intervalles et combinèrent leur feu avec celui de l'infanterie : depuis ce tems on a toujours distingué l'artillerie de position de celle attachée aux bataillons : la première comprenoit toutes les espèces de canons d'un calibre supérieur au canon de 4.

Quoique le tems semble avoir consacré l'usage d'attacher de l'artillerie aux corps d'infanterie pour combattre en ligne d'une manière régulière, cette méthode n'en est pas moins vicieuse, et l'expérience l'a confirmé bien des fois. En effet, une artillerie disséminée ainsi le long d'un front de bataille, sans choix de position, a rarement des effets bien prononcés, et cause souvent, par sa retraite forcée, des accidens qui peuvent amener des revers : nous pourrions en citer des exemples frappans qui se sont passés sous nos yeux. Cette artillerie affoiblit le moral du soldat ; elle gêne les manœuvres, et détourne l'attention des troupes de leur objet principal. C'est donc avec raison qu'on a abandonné cette manière d'employer l'artillerie de bataille, et qu'on l'a considérée sous un nouveau point de vue pour la faire entrer en rapport direct avec les ordres de bataille des autres armes : nous poursuivrons ces développemens dans le chapitre VII.

34. Des ordres de bataille des troupes modernes actuelles ; description de l'action en général.

L'ordre primitif et habituel de l'infanterie doit être l'ordre mince sur 3 rangs.

L'ordre de bataille doit passer de l'état mince à l'état profond.

(Voyez la planche III, fig. 1, 2 et 5.)

L'ordre de bataille habituel de la cavalerie sera l'ordre mince sur 2 rangs.

(Voyez la planche III, fig. 4 et 5.)

34. Nous allons maintenant entrer dans les détails de la formation des ordres de bataille des troupes modernes actuelles dont nous connoissons en général la composition et l'armement. La forme de l'ordre de bataille habituel propre à chaque arme doit résulter de la nature de l'armement qui détermine la manière dont se passe l'action en général : or, d'après la nature de l'arme, l'action doit se commencer par un combat à feu, et se terminer par le combat à l'arme blanche : il suit de là que l'ordre de bataille doit être variable : 1°. il faut qu'il soit mince et sur 3 de hauteur pour donner aux feux la plus grande efficacité ; 2°. l'ordre de bataille doit passer de l'état mince à l'état profond sur 6 ou 12 de profondeur, pour faire l'attaque à l'arme blanche (27).

Ainsi l'ordre de bataille primitif et habituel de l'infanterie sera l'ordre mince susceptible de passer rapidement à l'ordre profond ou en colonne.

Plusieurs auteurs, parmi lesquels on doit compter le célèbre Lloyd, pensent que la cavalerie doit se former sur 3 rangs : cependant, en se pénétrant bien des principes développés ci-devant (27), on découvre que la formation sur 2 rangs est la plus convenable, puisque le troisième rang ne contribue ni à l'augmentation de la force du choc, ni à l'activité de l'action. Par cette disposition, les manœuvres sont bien plus simples et plus promptes ; et, quoique le front soit augmenté en longueur, l'expérience prouve que l'escadron charge vivement sans se rompre. Il y a peu de tems que l'ordre

sur 2 rangs est adopté; chez la plupart des nations européennes, on suit encore l'ordre sur 3 rangs.

Nous avons dit que l'artillerie ne devoit pas être disséminée sur les fronts de bataille : elle doit combattre en batteries mobiles sur des positions choisies et déterminées soit en avant des corps de troupes, soit sur les flancs, etc.; son service se fait par *divisions* et *demi-divisions*. Le général Gribeauval, qui fut, dans son arme, l'homme le plus célèbre qui eut encore paru, est le premier qui ait imaginé d'organiser le service de l'artillerie par *divisions* : la division étoit composée de 8 bouches à feu; elle étoit l'unité de force de l'arme. L'expérience a fait admettre la division de 6 bouches à feu, servies par une compagnie, comme l'unité de force la plus convenable et la plus analogue à la composition des armées : ainsi le service de l'artillerie, tant à pied qu'à cheval, se fait maintenant par divisions; son emploi est d'assiéger les places fortes, et d'entrer dans les ordres de bataille.

Le bataillon se forme dans son ordre de bataille habituel par la formation et la distinction des files et des rangs : la compagnie prend le nom de *peloton* : ainsi les pelotons sont les élémens du bataillon et s'ordonnent sur eux-mêmes pour s'accoler et développer promptement le front de bataille. Dans tout ordre de bataille, les officiers et sous-officiers de chaque peloton doivent être placés dans les rangs de manière à pouvoir bien diriger et surveiller les soldats : cette manière de faire combattre les soldats sous la direction immédiate de leurs officiers n'étoit pas en usage autrefois, même dans les armées de Turenne; mais ce principe est un axiome auquel on ne peut déroger.

Le bataillon se développe dans son ordre de bataille de la droite à la gauche par rangs de pelotons (les grenadiers forment le premier peloton de la droite lorsqu'ils sont avec le bataillon); ainsi il y a 8 pelotons, non compris celui des grenadiers : le peloton se divise en deux sections, et la section en 4 escouades; l'escouade est la dernière subdivision pour arriver à la formation des files, etc.; elle est commandée par un caporal.

La réunion de 2 pelotons, en allant de la droite à la gauche, forme la division; et celle de 2 divisions forme le demi-bataillon : ainsi le bataillon, dans son ordre de bataille, se subdivise en 2 demi-bataillons; en 4 divisions; en 8 pelotons; en 16 sections et en 64 escouades.

La planche III, fig. 1<sup>re</sup>. et 2<sup>e</sup>., désigne suffisamment la place des officiers et sous-officiers.

Les régimens composés de 3 bataillons de guerre prennent leur ordre de bataille de la droite à la gauche par rangs de bataillons; les bataillons sont espacés d'environ 20 mètres : les brigades composées de 2 régimens entrent de même dans l'ordre de bataille par rangs de régimens de la droite à la gauche; les régimens sont espacés d'environ 30 mètres; et les brigades de 30 à 40 mètres. La division d'infanterie se compose de 2 brigades, ou de 4 régimens, ou de 12 bataillons.

L'escadron se développe dans son ordre de bataille d'après les mêmes principes que le bataillon : la compagnie forme la *division*; la division se

De la manière de considérer l'artillerie dans les ordres de bataille et de son service par divisions.

Du bataillon et du régiment composé de 3 bataillons de guerre dans leur ordre de bataille habituel; de l'emplacement des officiers et sous-officiers.

De la division du bataillon en demi-bataillons, en divisions, en sections, et en escouades. (Voy. la planche III.)

De l'ordre de bataille des régimens, des brigades et des divisions d'infanterie.

De l'ordre de bataille de l'escadron, du régiment et des brigades

de la cavalerie ; de la division, du peloton et de la section dans l'escadron.

(Voy. la planche III, fig. 4 et 5.)

De la formation d'un ordre de bataille général ou complexe.

35. De la partie de la tactique comprenant la marche des troupes, leurs exercices, les manœuvres et évolutions, et le maniement des armes.

10. De la marche des troupes en général.

De l'ordre de marche consistant dans la colonne à distance ; cette colonne peut avoir la droite ou la gauche en tête.

(Voy. la planche III, fig. 6 et 7.)

Des différens pas employés pour la marche.

Des avantages du pas oblique.

partage en 2 *pelotons* ; et le peloton en 2 *sections* : la section est la dernière subdivision pour arriver à la formation des files : ainsi l'escadron contient 2 divisions, 4 pelotons et 8 sections.

La planche III fait connoître la place des officiers et sous-officiers.

L'ordre de bataille du régiment se prend toujours de la droite à la gauche par rangs d'escadrons, en séparant les escadrons de 6 mètres : les brigades de cavalerie se forment de même, dans l'ordre de bataille, par rangs de régimens : on fait les intervalles des régimens de 10 à 12 mètres, et ceux des brigades de 15 à 20 mètres.

Il résulte des données précédentes, que la formation d'un ordre de bataille complexe se formera avec facilité et rapidité, lorsque ses élémens pourront eux-mêmes passer avec célérité à leurs ordres de bataille particuliers.

35. La manière dont les troupes prennent leurs ordres de bataille et exécutent les combats, constitue cette branche de la science militaire qu'on appelle tactique. La tactique s'empare des troupes lorsqu'elles sont constituées pour les former aux *motions militaires*, et les instruire dans l'art des combats : elle considère en général tout ce qui a un rapport direct aux combats et aux batailles.

La marche des troupes est basée sur les *pas cadencés* ; par ce moyen les élémens des unités de force peuvent passer à des mouvemens plus ou moins accélérés sans que la masse se rompe et se désunisse : tous les mouvemens imprimés aux corps de troupes ont pour objet de passer des ordres de marche aux ordres de bataille ; et réciproquement de l'ordre de bataille à un ordre de marche.

L'ordre de marche relatif à l'ordre de bataille, est nécessairement la *colonne à distance* ; elle se forme en prenant pour front de la colonne une subdivision dans l'ordre de bataille, et en mettant toutes les subdivisions les unes derrière les autres à une distance égale au front de la subdivision qui forme la tête de la colonne : la profondeur de la colonne se trouve égale, par cette disposition, au front de l'ordre de bataille moins le front de la subdivision : on peut encore marcher en défilant, c'est-à-dire en faisant marcher les rangs sur des lignes parallèles, etc.

Soit qu'on marche en colonnes à distance, soit qu'on défile, on peut marcher ou la droite ou la gauche en tête, selon les circonstances.

On distingue deux espèces de pas :

1°. Le pas direct par lequel on se meut perpendiculairement au front : ce pas peut être ou *ordinaire*, ou *accéléré*, ou à la *course* : le pas ordinaire est de 76 par minute ; le pas accéléré de 100 par minute ; et le pas à la course de 200 par minute.

2°. Le pas oblique par lequel on prend des directions obliques par rapport au front : il est toujours de 76 par minute.

Autrefois, tous les mouvemens relatifs aux manœuvres s'exécutoient par le pas direct en marchant sur des axes successivement rectangulaires entr'eux. Cette méthode est encore en usage chez plusieurs nations européennes.

Mais le pas oblique a des avantages infinis pour les deux armes. Par cette méthode, on passe rapidement et dans le moindre tems possible, de l'ordre de marche à l'ordre de bataille habituel, et de celui-ci à l'ordre en colonne : on a la faculté de pouvoir faire des manœuvres en présence de l'ennemi, qui seroient inexécutables d'une autre manière ; et ce qui est une propriété très-remarquable, ces résultats s'obtiennent sans prêter le flanc à l'ennemi.

On distingue trois allures, celle du pas, celle du trot et celle du galop.

Des allures de la cavalerie.

Dans l'allure du pas, la vitesse est de 100 mètres environ ( 50 à 55 toises ) par minute.

Dans l'allure du trot, la vitesse est de 200 mètres ( 100 à 110 toises ) par minute.

Et dans l'allure au galop, la vitesse va environ à 320 mètres ( 160 à 170 toises ) par minute.

On estime qu'un cheval parcourt à chaque pas 85 centimètres ( 2 pieds 8 pouces ).

Faits d'expérience sur les allures du cheval.

A chaque tems de trot, environ 120 centimètres ( 3 pieds 8 pouces ).

Et à chaque tems de galop, 390 centimètres ( 12 pieds ) environ.

Il suit de là que le cheval fait, dans une minute, environ de 113 à 124 pas ; de 164 à 180 tems de trot ; et de 96 à 102 tems de galop.

Les manœuvres et les évolutions des troupes et des corps d'armée reposent sur la marche ; c'est par elle qu'on obtient les dispositions relatives à l'attaque et à la défense. Toute troupe qui veut attaquer doit promptement développer son front devant l'ennemi, et passer de l'ordre de marche à l'ordre déployé ; puis de celui-ci à l'ordre profond d'attaque pour arriver promptement sur l'ennemi avec l'arme blanche.

De la marche pour les manœuvres et les évolutions sous le rapport de l'attaque et de la défense.

Toute troupe qui est dans la position de se défendre, peut être attaquée sur 4 côtés, par son front, par ses flancs et par ses derrières : il faut donc qu'elle puisse présenter un front de défense sur chacun de ces 4 côtés d'attaque, et même souvent sur les 4 côtés à-la-fois.

On entend par manœuvres de l'infanterie et de la cavalerie ; 1°. les écoles du bataillon et de l'escadron ; 2°. les évolutions de ligne.

Des principes sur lesquels reposent les manœuvres et les évolutions.

Toutes les manœuvres se réduisent à former rapidement le bataillon et l'escadron dans l'ordre de bataille habituel ; à les faire passer de cette disposition primitive à celles qui sont relatives à la marche, à l'attaque et à la défense ; et réciproquement de revenir de ces dernières formes à la forme primitive.

( Voyez les réglemens du 1er août 1791. Voyez aussi Puyégur, Turpin, etc. )

La formation de l'ordre habituel ou primitif s'obtient aisément au moyen des subdivisions du bataillon et de l'escadron considérés dans l'ordre de bataille : elles consistent, comme nous venons de le voir ( 34 ), dans les demi-bataillons, les divisions, les pelotons, les sections et les escouades pour le bataillon ; et dans les divisions, les pelotons et les sections pour la cavalerie : tous ces élémens s'ordonnent de la droite à la gauche, etc.

De la formation de l'ordre habituel ou primitif.

De la formation de l'ordre profond ou en colonne.

On distingue deux espèces de colonnes, la *colonne à distance* et la *colonne en masse* : l'une et l'autre ont pour front une des subdivisions de l'ordre de bataille primitif, c'est-à-dire ou la division, ou le peloton, ou la section.

De la colonne à distance.

La colonne à distance est relative à la marche simple sous le rapport de l'attaque et la défense : elle a ordinairement pour front celui du peloton.

De la colonne en masse.

La colonne en masse ne diffère de celle à distance que parce que toutes les subdivisions se serrent les unes contre les autres pour former une seule masse, enfoncer l'ennemi, forcer un retranchement, ou se défendre contre une attaque de cavalerie : elle a ordinairement le demi-bataillon pour front ou la division ; c'est-à-dire qu'elle est formée sur 6 ou 12 de hauteur. Cette formation se rapproche beaucoup de celle de la légion romaine ; c'est la plus parfaite et la plus convenable aux troupes actives et entreprenantes. L'une et l'autre colonne se forment de la même manière, en faisant défiler par une direction de flanc toutes les subdivisions pour les porter derrière celle qui forme la tête ; soit que ce soit celle de la droite, soit que ce soit celle de la gauche.

Réflexions sur les pelotons de grenadiers dans les manœuvres.

Si les pelotons de grenadiers n'étoient jamais détachés de leur bataillon, il seroit dans les vrais principes de les faire entrer dans les manœuvres comme des corps de réserve et d'élite chargés de protéger les manœuvres du bataillon relatives à l'attaque et à la défense. La place du peloton de grenadiers seroit tantôt en avant du front pour couvrir le développement du bataillon ou sa formation en colonne ; tantôt en arrière comme corps de réserve ; tantôt sur les flancs comme corps flanqueur : enfin, ce peloton seroit, dans tous les cas, un moyen protecteur dont le chef disposeroit à son gré. Nous considérerons toujours les grenadiers sous ce point de vue.

Des évolutions de ligne. (Voyez le règlement et les auteurs déjà cités.)

Les évolutions de ligne consistent dans les manœuvres que l'on fait exécuter à des armées ou corps d'armée pour en disposer les élémens dans les ordres de bataille généraux projetés, et pour faire subir à des dispositions générales primitives les modifications que les circonstances et le génie des généraux déterminent. Les principes des évolutions reposent sur les manœuvres du bataillon et de l'escadron ; ils consistent : 1°. à former les colonnes de marche, avec des distances réglées, pour prendre un ordre de bataille connu sur une position reconnue ; 2°. à changer les lignes ou portions de lignes d'un ordre de bataille et les porter sur de nouvelles directions avec certaines modifications ; 3°. à former les colonnes en retraite pour abandonner une position militaire et passer à une autre, etc. etc.

Tous les mouvemens auxquels donnent lieu les évolutions doivent se calculer de manière qu'ils puissent s'exécuter avec ordre et dans le plus petit tems possible. Il faut donc que les traces des centres de gravité des projections horizontales des unités de force ne se croisent jamais, et que la somme de toutes ces traces soit un *minimum*.

Les simples procédés de la géométrie descriptive mettront les élèves à même d'apprécier toutes les manœuvres dont ils liront la description dans les ordonnances et dans les auteurs militaires qui ont traité cette partie de la

science, tels que Folard, Puységur, Turpin, Lloyd, etc. Les officiers de troupes et d'état-major doivent connoître cette partie de la tactique militaire dans tous ses détails et développemens.

L'expérience a prouvé dans tous les tems, et principalement dans les dernières guerres, que la *marche* étoit la clef principale de toutes les opérations militaires; et que la victoire finit toujours par se déclarer en faveur des armées qui savent le mieux exécuter les opérations relatives à la marche.

Les troupes doivent être exercées à bien manier leurs armes pour exécuter de la manière la plus avantageuse les combats de feux et ceux à l'arme blanche. Les auteurs militaires ne sont pas d'accord sur la manière d'exécuter les feux de mousqueterie: les uns veulent, et cet usage est suivi, que les feux aient lieu sur 3 rangs, en faisant mettre genou en terre au premier rang; les autres pensent que le feu ne doit avoir lieu que sur 2 rangs: les uns veulent des feux réglés, les autres des feux à volonté ou le feu de *billebaude*.

Pour se faire une idée juste de la manière générale dont on doit, à la guerre, exécuter les combats de feux, il faut consulter l'expérience et l'opinion des grands hommes de guerre sur cette question importante: elle a été traitée dans l'Encyclopédie par un auteur aussi distingué par son expérience que par ses talens.

L'expérience de la guerre prouve que les feux prodigieusement multipliés, mais mal dirigés, produisent peu d'effet; et que les feux exécutés tranquillement, mais bien ajustés, ont au contraire une grande valeur, pourvu, toutefois, que ces feux ne durent pas trop longtems; car la délicatesse de l'arme en diminue l'efficacité en raison du tems: et l'on peut dire que l'efficacité des feux est en raison directe de la justesse du tir et en raison inverse du tems de leur exécution. Nous ajoutons que le combat de feu ne doit occasionner aucun mouvement qui puisse troubler l'ordre de bataille, à moins qu'on ne soit séparé de l'ennemi par des obstacles.

Il résulte de ces considérations qu'il doit y avoir deux méthodes pour exécuter les feux; l'une pour les combats sur terrains accessibles; l'autre pour les fronts couverts par des obstacles.

Nous disons avec confiance que la méthode de faire mettre un genou en terre au premier rang d'une troupe pour que le troisième rang puisse faire feu, est, sous plusieurs rapports, inadmissible; qu'elle est dangereuse et même impraticable dans la chaleur d'une action de guerre: ne pouvant s'exécuter que dans les manœuvres tranquilles de paix, elle devoit en être entièrement bannie.

Ainsi le feu de 3 rangs ne seroit praticable à la guerre qu'autant que les rangs changeroient de place, mais ces mouvemens sont trop dangereux devant l'ennemi, et entraînent la confusion dans l'ordre de bataille: cette manœuvre ne peut être adoptée que pour les cas où les fronts sont couverts par des obstacles.

Les feux réglés et faits à commandement, par pelotons, divisions, demi-bataillons et bataillons, font un bel effet dans les manœuvres de paix; mais

Observation sur la marche.

20. Du maniement des armes, et des feux de mousqueterie.

(Voyez le règlement cité et l'Encyclopédie, au mot *Feu*.)

De la valeur des feux de mousqueterie à la guerre, et des principes sur lesquels doivent reposer les méthodes de faire feu.

Conséquences tirées des faits exposés pour établir deux méthodes de faire feu.

Le feu de 3 rangs n'est pas praticable à la guerre.

Les feux réglés et à commandement ne sont

guères praticables à la guerre.

Le feu de 2 rangs à volonté, ou de billebaude, est le plus avantageux et la méthode la plus analogue aux actions de guerre.

dès la première décharge ils deviennent impraticables à la guerre, à cause de la précision qu'ils exigent : la nature de ces feux est d'être mal ajustés, et de ne fournir que des tirs rectangulaires au front.

Il suit de ce qui précède que le feu de 2 rangs est le seul que la raison, guidée par l'expérience, puisse admettre : il s'exécute avec facilité, il n'expose les soldats à aucun danger, il n'exige aucun mouvement intérieur dans l'ordre de bataille ; et si cette méthode annule le tiers des armes à feu, elle compense ce désavantage, uniquement apparent, par des avantages réels et d'une évidence palpable.

Lorsque le feu de 2 rangs devient à volonté, il s'appelle *feu de billebaude* : c'est la meilleure méthode, lorsque les soldats sont exercés à faire ce feu avec sang froid, et à prendre les lignes de tir les plus convenables. Le soldat ne peut bien tirer que lorsqu'il jouit d'une certaine liberté pour viser les points qu'il doit battre.

La méthode de faire passer au deuxième rang les armes chargées par le troisième ne paroît pas devoir mériter beaucoup de confiance : elle entraîne de graves inconvénients en rase campagne ; mais elle peut cependant être adoptée pour les feux de retranchemens.

## CHAPITRE VI.

*De l'évaluation en mètres des fronts et de l'épaisseur des ordres de bataille habituels de l'infanterie et de la cavalerie, pour en faire la projection horizontale ; de la formation des armées particulières ; des parcs d'artillerie ; du service des différentes armes à la guerre ; considérations sur les ordres de bataille complexes ou généraux.*

36. De l'évaluation des dimensions de l'ordre de bataille habituel de l'infanterie.

Faits et résultats donnés par l'expérience d'une manière approximative sur les dimensions du fantassin et du cavalier dans l'ordre de bataille.

36. Pour établir les rapports entre le terrain et les troupes qui doivent l'occuper soit pour combattre, soit pour manœuvrer, soit pour camper, il faut déterminer en mesures linéaires les dimensions des ordres que les troupes prennent dans les différentes circonstances, afin qu'ayant la projection horizontale du terrain, on puisse y faire celle des dispositions militaires.

Pour arriver à l'estimation en mètres des dimensions des ordres de bataille de l'infanterie et de la cavalerie, il faut connoître les dimensions moyennes de la projection horizontale du fantassin et du cavalier dans leur ordre de bataille : ces dimensions, d'après l'observation, ont été fixées par les tacticiens, d'une manière approximative : ce sont des données moyennes qui procurent des résultats suffisamment exacts.

Le front du fantassin dans la ligne de bataille = 55 centimètres = 2 pieds environ : son épaisseur dans la file = 33 centimètres. La dimension du front